

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

AUTORISATION DE JEUX

86.034

DATE DE CONVOCATION

24 MARS 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 MARS 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

- 4. AVR. 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Vingt Huit Mars

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOS -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjointe,
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -
FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT -
MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés MM.e LAFAYE par M. FABER
MM. BERNARD par M. MOST
Mme CENAC par M. MONNARD
M. GEOFFROY par M. BARBAT -
M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT

M me DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Depuis la mise en liquidation de biens de la société de fait GENTY - DE LAURIERE qui exploitait le SPORTING-CASINO de PONTAILLAC, le Conseil Municipal a maintes fois réaffirmé sa volonté de réouvrir dès que possible les jeux à PONTAILLAC.

Par délibération du 4 Juin 1985, la Ville a demandé à l'Etat une concession d'occupation des locaux du SPORTING-CASINO de PONTAILLAC. Cette demande a été accordée par Arrêté Préfectoral en date du 29 Juillet 1985, pour une durée de trente années à compter du 1er Juillet 1985.

Par délibération du 15 Novembre 1985, le Conseil a autorisé le Maire à signer un marché négocié concernant les travaux de renforcement et de réhabilitation du SPORTING-CASINO de PONTAILLAC (travaux concernant la stabilité du bâtiment). Ces travaux ont été commencés le 24 Janvier 1986 et doivent se terminer fin Mai.

Parallèlement, des négociations ont été menées et ont abouti à la conclusion d'un accord entre la ville de ROYAN et le Groupe BARRIERE. Les jeux devraient être réouverts à PONTAILLAC dès cet été. Pour ce faire, il convient que le Conseil donne son accord de principe quant à l'ouverture d'un établissement de jeux, sur le territoire de la commune de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'article 4 de l'Arrêté du 23 Décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les Casinos

DECIDE :

- de donner son accord de principe quant à l'ouverture d'un établissement de jeux sur la commune de ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre, MM. Les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



J.P. FABER